

la lettre des 3 rivières

Creuse - Anglin - Claise

“ ÉDIT’EAU ”

L'année 2026 sera une année de transition pour le SMABCAC. Je pense bien entendu aux échéances électorales qui concernent tous les élus mais également aux actions à engager pour le syndicat.

La dernière année du contrat territorial de la Creuse et de ses affluents combinera les travaux de restauration des milieux aquatiques (sur la Mage, le Bouzantueil, l'Anglin et la Claise) avec la réalisation de l'étude bilan et l'élaboration d'une nouvelle programmation sur nos territoires.

En effet, grâce au nouvel état des lieux des masses d'eau de l'Agence de l'Eau paru fin 2025 et à la connaissance du territoire des élus, des techniciens et des partenaires, il va falloir prioriser les actions à mettre en place pour les 6 prochaines années à venir (2027-2032). Ainsi, de nouveaux cours d'eau vont pouvoir bénéficier d'actions de restauration en fonction des enjeux et des bénéfices attendus.

Dans le même temps, le SMABCAC a engagé une étude sur le bassin versant de l'Anglin pour obtenir un programme de lutte contre les inondations. Le bureau d'études Artélia, aidé d'un géomètre, réalise depuis le début d'année différentes phases de terrain pour appréhender la problématique du territoire. La suite sera de proposer un programme concret déclinable de l'échelle du bassin versant jusqu'à celle de l'habitation.

Jean-Louis CAMUS
Président du SMABCAC



LE BRION

Cette année, les actions inscrites au Contrat Territorial du bassin de la Creuse portaient sur le ruisseau du Brion, à Ciron et Oulches.

Ainsi, en octobre, ce sont environ 900 ml de cours d'eau qui ont fait l'objet de travaux de recharge granulométrique et de diversification des habitats.

Presque 900 tonnes de substrat (calcaire et alluvionnaire) ont été ajoutés au lit du cours d'eau, sous forme de banquettes, afin de créer des habitats diversifiés (zones courantes et zones profondes). Insectes et poissons pourront ainsi retrouver des espaces intéressants, notamment pour leur reproduction. Ces matériaux vont permettre une meilleure oxygénation et filtration de l'eau en piégeant les matières en suspension et en augmentant les zones courantes.



Entre le printemps et l'été 2026, des actions de mise en défens des berges, c'est à dire la pose de presque 4 km de clôture, ainsi que la création de 13 points d'abreuvement, viendront compléter les premiers travaux de restauration. Ces dispositifs permettent de garantir l'accès du bétail à l'eau pour boire, tout en protégeant les berges et le lit du cours d'eau du piétinement des animaux.

Le SAGE Creuse : une étape importante

Engagé depuis début 2020, le SAGE couvre une superficie de plus de 9552 km² sur l'intégralité du bassin de la Creuse. Après la définition du scénario tendanciel et de la stratégie du SAGE, la Commission Locale de l'Eau a approuvé par un vote ces 2 documents en juin 2024. Depuis cette dernière réunion, le travail s'est poursuivi à la rédaction du Plan d'Aménagement et de Gestion Durable (PAGD) qui vise à définir les objectifs prioritaires du SAGE avant la rédaction du règlement. Des réunions territoriales et une consultation des acteurs ont permis de définir 62 dispositions. Celles-ci se décomposent en 4 thématiques : Quantité ; Qualité ; Milieux ; Gouvernance.

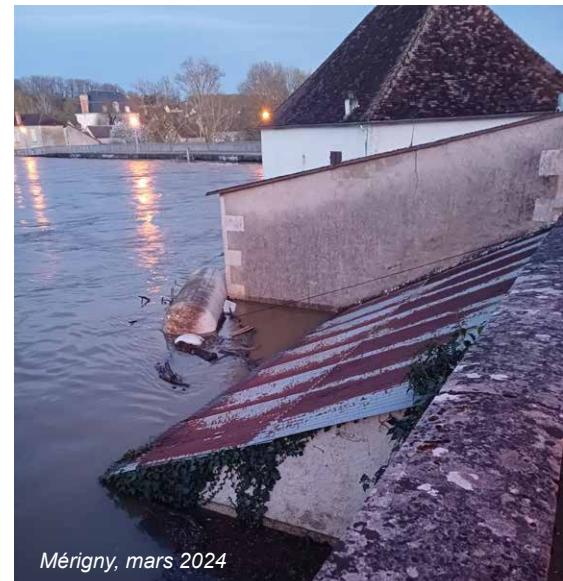
Le PAGD vise à définir les actions qui permettront une gestion concertée et durable de la ressource en eau et de la préservation des milieux aquatiques. Il doit répondre aux problématiques identifiées dans l'état des lieux et le diagnostic.

Étude prévention des inondations sur le bassin de l'Anglin

Le bassin versant de l'Anglin est soumis à des inondations régulières. Le dernier épisode particulièrement important par sa vitesse et sa brutalité a engagé le SMABCAC dans une réflexion spécifique sur ce territoire.

Après avoir réalisé, en partenariat avec l'Etablissement Public Territorial du Bassin de la Vienne, une étude qui a permis de préciser les zones inondables et de définir les principales zones d'expansion des crues. Le SMABCAC lance une nouvelle étude pour déterminer un programme d'actions qui se déclinera sur plusieurs années à l'échelle du bassin versant, des cours d'eau et fossés. Elles pourra également proposer des actions individuelles à l'échelle des habitations. Celle-ci est réalisée sur le territoire du SMABCAC soit 832 km² sur les 1 700 km² que couvre le bassin versant de l'Anglin.

Deux portions spécifiques seront analysées et pourront se voir affublées d'actions particulières si nécessaire : la première au niveau de Bélâbre et la seconde au niveau de Concremiers.



Mérigny, mars 2024

Le contrat territorial milieux aquatiques Creuse et affluents

L'année 2026 correspond à la sixième et dernière année du contrat territorial. Une nouvelle année de travaux se répartira sur chaque bassin versant. Les cours d'eau concernés par des travaux à réaliser en 2026 seront l'Anglin, le Bouzantœuil et la Mage, affluents de la Creuse ainsi que la Claise.

Dans le même temps, le SMABCAC aura la mission de faire le bilan de ce contrat et de proposer, avec l'ensemble des partenaires du territoire, une nouvelle programmation pour 6 ans. Ce travail sera en grande majorité réalisé par l'équipe technique du SMABCAC accompagnée de stagiaires. L'objectif est de pouvoir réaliser les premières actions à l'automne 2027. Les acteurs et communes du territoire seront associés lors de cette étude.



zones concernées par les travaux sur la Mage à Saint-Marcel